



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# FORMATION COMPLÈTE « LES CLÉS POUR RÉUSSIR SON PROJET ASSOCIATIF »

**56 HEURES DE FORMATION**

**FICHE PÉDAGOGIQUE 03.23**



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

MODULE 1 / JOUR 1 (7HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Une association est une entité juridique qui assure la réalisation d'un projet collectif sans but de bénéfice. Comme une entreprise, la création ou la vie d'une association exige de respecter des règles juridiques propres à son statut.

Ce stage de formation association loi 1901 vous permettra d'appréhender les aspects juridiques, de comprendre l'organisation mais également de maîtriser son fonctionnement pour en assurer sa pérennité tout en respectant les principes réglementaires clés.

## Objectifs pédagogiques :

- APPRÉHENDER LES ASPECTS JURIDIQUES D'UNE ASSOCIATION LOI 1901
- COMPRENDRE L'ORGANISATION D'UNE ASSOCIATION LOI 1901
- MAITRISER LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION LOI 1901



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LES SOURCES DE FINANCEMENT

MODULE 2 / JOUR 2 (7HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## LES SOURCES DE FINANCEMENT

Pour diversifier leurs ressources financières, les associations peuvent avoir recours à l'aide des entreprises sous la forme de mécénat ou de sponsoring. Comme pour les particuliers, un certain nombre d'incitations fiscales existent pour les entreprises.

La maîtrise de la fiscalité du sponsoring et du mécénat vous permet de respecter la législation en vigueur, mais elle permet aussi de transformer ces règles en argument en faveur du partenariat.

Ce stage de formation, vous permettra de comprendre les règles, le régime fiscal, les dépenses déductibles du mécénat et du sponsoring. Vous repartirez ainsi avec des éléments concrets directement exploitables.

## Objectifs pédagogiques :

- COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE LE MÉCÉNAT ET LE SPONSORING
- DÉFINIR PRÉCISÉMENT LE RÉGIME FISCAL POUR L'ENTREPRISE ET POUR L'ASSOCIATION
- DÉFINIR ET COMPRENDRE LES DÉPENSES DÉDUCTIBLES



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LES OBLIGATIONS COMPTABLES

MODULE 3 / JOUR 3 (7HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## LES OBLIGATIONS COMPTABLES :

Les associations sont des organisations, possédant la personnalité morale. La loi de 1901 n'impose aucune obligation, au niveau comptable. Toutefois, la comptabilité est un élément de transparence, vis-à-vis des partenaires, soit la banque, les municipalités, l'Etat, les adhérents... Aussi, la tenue d'une comptabilité en « bon père de famille » est souvent insuffisante - d'autant plus que de nouvelles contraintes comptables pèsent sur une majorité des associations...

Ce stage de formation, vous permettra de comprendre les obligations comptables, les cas pratiques afin d'assurer une gestion optimale de votre structure associative.

## Objectifs pédagogiques :

- DÉFINIR LA TENUE D'UNE COMPTABILITÉ ASSOCIATIVE
- COMPRENDRE CE QUE SIGNIFIE EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSAIRES AUX COMPTES
- DÉFINIR LES OBLIGATIONS COMPTABLES D'UNE ASSOCIATION DE LOI 1901



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LES AGRÉMENTS

MODULE 4 / JOUR 4 (7 HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23



# Présentation :

## LES AGRÉMENTS

Un agrément est une reconnaissance particulière qui permet soit à une association d'exercer une activité soit de bénéficier d'avantages particuliers. L'exercice de certaines activités n'est possible que si l'association obtient après sa création un agrément. A défaut elle ne peut pas exercer l'activité envisagée. L'agrément conditionne donc l'existence de l'association.

L'agrément de l'association peut aussi être facultatif. Dans ce cas, l'agrément n'est qu'une simple condition pour obtenir une subvention employer du personnel dans le cadre de contrats aidés ou bénéficier de pouvoirs ou d'avantages supplémentaires.

Ce stage de formation vous permettra de définir précisément les différents types d'agrément, de connaître l'ensemble des démarches afin de mettre en place un processus de demande d'agrément.

## Objectifs pédagogiques :

- DÉFINIR PRÉCISÉMENT LES DIFFÉRENTS TYPES D'AGRÉMENTS
- CONNAÎTRE LES CONDITIONS, PROCÉDURES ET AVANTAGES DES AGRÉMENTS
- SAVOIR FAIRE LES DEMANDES D'OBTENTION D'AGRÉMENTS



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# Mettre en oeuvre le projet associatif

MODULE 5 / JOUR 5 (7 HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## METTRE EN OEUVRE LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif (ou plan stratégique) est un socle indispensable à la réussite de toutes les organisations. Il fonde les priorités d'action, le modèle économique et le plan de communication. Son élaboration ne peut se réussir qu'avec une co-construction par les parties prenantes.

Ce stage de formation vous permettra d'apprendre à définir ou faire évoluer le projet stratégique de votre association mais surtout de montrer comment construire un projet par le consensus.

## Objectifs pédagogiques :

- APPRENDRE À RÉDIGER SON PROJET ASSOCIATIF
- DÉCRIRE DE MANIÈRE CONCISE LE CONTENU DU PROJET AUTOUR DUQUEL TOUT LE MONDE SE RASSEMBLERA
- ÉLABORER UN CALENDRIER D'ACTION RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DU PROJETS VISÉS



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MODULE 6 / JOUR 6 (7 HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Depuis plusieurs années, les relations entre associations et collectivités territoriales connaissent une profonde mutation. De nombreuses mesures récentes ont bouleversé ces relations. L'inflation des textes et des mesures visant à encadrer ces relations et incitant à une meilleure coordination des actions montre à quel point ce sujet préoccupe. Dans ce contexte d'évolution constante, il convient, tant pour les acteurs du secteur associatif que pour les collectivités territoriales, d'identifier les règles applicables et de maîtriser le régime juridique correspondant à ces relations.

Ce stage de formation vous permettra de découvrir précisément le rôle des collectivités territoriales et de connaître toutes les étapes pour les aborder en toute sérénité.

## Objectifs pédagogiques :

- DÉFINIR PRÉCISEMENT LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- SAVOIR COMMENT SOLLICITER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- CONNAÎTRE PRÉCISEMENT L'ORGANIGRAMME DES DIFFÉRENTES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# RÉUSSIR SON ÉVÉNEMENT

MODULE 7 / JOUR 7 (7 HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23

# Présentation :

## RÉUSSIR SON ÉVÉNEMENT :

La communication événementielle est un des outils à enjeux pour l'entreprise. Elle se doit d'être réalisée de manière rigoureuse afin de générer des retombées utiles. Les méthodes issues du management de projet permettent de gérer la conception et la préparation de son événement sereinement et de viser la réussite de sa manifestation. Ce stage de formation vous permettra d'identifier toutes les étapes pour préparer et réussir votre événement en appliquant des méthodes issues du management de projet.

## Objectifs pédagogiques :

- DÉFINIR LES OBJECTIFS ET LA CIBLE DE SON ÉVÉNEMENT
- PRÉVOIR L'ORGANISATION AVANT, PENDANT ET APRÈS SON ÉVÉNEMENT
- SAVOIR COMMUNIQUER AUTOUR DE SON ÉVÉNEMENT



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION

# LE WEBMARKETING

MODULE 8 / JOUR 8 (7 HEURES)

FICHE PÉDAGOGIQUE 03-23



# Présentation :

## LE WEBMARKETING

Et si vous développiez stratégiquement votre présence sur les réseaux sociaux ?

Si aujourd'hui vous mesurez l'importance des réseaux sociaux mais que vous ne savez pas encore comment intégrer ces nouveaux leviers à votre stratégie de marque, cette formation très pratique vous permettra de maîtriser les bases d'une présence sur les principaux réseaux sociaux.

## Objectifs pédagogiques :

- DÉCOUVRIR LES COMPOSANTES DU WEBMARKETING
- COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
- DÉFINIR UNE STRATÉGIE DIGITALE EFFICACE

# Moyens pédagogiques, techniques et encadrement mise en oeuvre

## Moyens pédagogiques :

- Documentation pédagogique remise à l'apprenant ( modèles de documents et autres ressources sur demande spécifique de l'apprenant).
- Le contenu de la formation peut-être adapté et modulé en fonction des besoins et demandes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés.

## Moyens techniques et pédagogiques :

- Salle de formation équipée de tables et chaises, vidéoprojecteur, paper-board.
- Le contenu de la formation peut-être adapté et modulé en fonction des contraintes spécifiques des apprenants dans le respect des objectifs de formation visés.
- Supports pédagogiques de types audio, vidéo, documents et autres diaporamas.
- Le logiciel Zoom permet tout à fait de proposer une interactivité entre les différents participants et le formateur facilitant la participation de chacun et l'appropriation des outils.

## INSCRIPTION :

Directement sur notre site internet

[www.abdelchouari.com](http://www.abdelchouari.com)

Ou par mail à l'adresse suivante

[abdelilah.chouari@gmail.com](mailto:abdelilah.chouari@gmail.com)

L'inscription devra se faire au maximum 15 jours avant le début de la formation.

## PUBLIC CONCERNÉ :

Toutes personnes évoluant dans une structure associative ou gravitant autour du monde associatif.

## PRÉ-REQUIS :

Aucun

## TYPE DE FORMATION :

Inter ou intra entreprise

## DURÉE DE LA FORMATION :

8 journée de 7h de formation sur la base de

9h30-18h00

Soit 56h

## LIEU DE LA FORMATION :

En téléprésence, sur votre lieu de travail ou dans une salle

dédiée en banlieue Toulousaine

(à convenir avec l'apprenant)

## DATE DE LA FORMATION :

À convenir avec l'apprenant.

## NOMBRE DE PERSONNES :

10 maximum.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION :

Stage en présentiel continu ou discontinu.

Qcm d'évaluation des connaissances

## TARIFS DE LA FORMATION :

2720€ TTC pour ce module de 56h uniquement.

**"TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts"**

La Formation s'inscrit dans le cadre des actions de formation prévues par les articles L.6313-1 et L.6313-9 du Code de la Formation continue n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Elle constitue une action concourant au développement des compétences qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sous le qualificatif :

**Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.**

La formation peut être adaptée pour garantir l'accessibilité pour tous les publics. Envoyez un mail à [abdelilah.chouari@gmail.com](mailto:abdelilah.chouari@gmail.com) pour nous faire part de vos besoins.



AC FORMATION & CONSEIL  
ORGANISME DE FORMATION